

COMMUNIQUÉ

***Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie
rend public son rapport annuel***

Sainte-Sophie, le 15 octobre 2007 - Le *Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie* dépose aujourd'hui son deuxième rapport annuel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

En 2006, le Comité de vigilance a abordé plusieurs thèmes importants, dont l'amélioration du système de captage des biogaz permettant de réduire les odeurs provenant du site, et le suivi des activités du Comité technique agricole (CTA), chargé de s'assurer de la mise en place d'une compensation pour la perte de terres agricoles, aujourd'hui utilisées par le lieu d'enfouissement. Le Comité de vigilance a également entrepris de nombreuses démarches afin d'obtenir un permis d'abattage sélectif des goélands pour le site d'enfouissement. Enfin, les membres du Comité ont suivi, tout au long de l'année, les activités de Waste Management à Sainte-Sophie, dont la mise en place d'un nouveau système de traitement des eaux de lixiviation, le réacteur biologique séquentiel (RBS) et la surveillance de la qualité des eaux souterraines.

Le président du Comité, M. Yvon Berthiaume, se dit d'ailleurs satisfait du travail accompli et en dresse un bilan positif : « *Je suis convaincu que les efforts menés au sein du Comité de vigilance ont eu une influence sur les décisions de Waste Management et je peux vous assurer que nous poursuivrons avec la même énergie pour les dossiers qui nous apparaissent prioritaires* ».

Rappelons que le *Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie* a été créé au début de 2004 pour suivre les opérations en cours au site et pour s'assurer de l'implantation du projet en respect des obligations et engagements de l'entreprise. Le rôle du comité a été confirmé par décret gouvernemental le 16 novembre 2004.

Le Comité de vigilance rassemble des citoyens intéressés par la gestion du site, notamment des résidents du voisinage, des gestionnaires municipaux, des agriculteurs, des groupes environnementaux et des représentants du milieu économique. Il s'est donné comme mandat de faire des recommandations à Waste Management pour limiter les impacts du site d'enfouissement, pour s'assurer du respect des normes applicables et pour permettre au milieu de s'informer et de suivre les activités des installations.

En 2006, les membres ont tenu quatre réunions statutaires et dans l'intervalle, ils ont eu l'occasion de visiter les installations de traitement des biogaz. Les comptes rendus des réunions et les documents pertinents sont publiés sur les babillards des municipalités et des MRC concernées.

«Notre mandat n'est pas de cautionner l'enfouissement des matières résiduelles, mais de bien nous assurer que les activités du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie se déroulent dans le respect de l'environnement. Waste Management prend en compte les préoccupations des participants aux réunions et cette collaboration permet au Comité de vigilance d'influencer favorablement les opérations au site », conclue M. Berthiaume.

----- 30 -----

Source : Yvon Berthiaume
Président du Comité de vigilance
(450) 438-7551